

LIBÉRALITÉS

458

3 questions à : Frédéric Grosjean

« Certains outils juridiques et fiscaux ayant un intérêt patrimonial et fiscal pour le donateur sont sous-utilisés »



Les troisièmes Assises de la philanthropie à l'Institut Pasteur se déroulent le 9 avril 2013 sur le thème « À qui appartient l'intérêt général ? ».

Afin d'introduire cette manifestation, Frédéric Grosjean, responsable du service dons et legs de l'Institut Pasteur, explique les contenus et les enjeux de cette manifestation.

1 C'est la troisième édition de la journée de la « fiducie philanthropique », quel sera son contenu et qu'en attendez-vous par rapport aux précédentes éditions ?

La troisième édition des Assises aura pour thème « fil rouge » l'intérêt général.

Comme les précédentes, cette manifestation accueillera des professionnels du droit, notaires et avocats, des gestionnaires de patrimoine (CGPI et Banquiers privés) des représentants d'organismes sans but lucratif et des philanthropes. Nous souhaitons pérenniser ce rendez-vous qui met l'accent sur la pluridisciplinarité des participants et le dialogue entre les professions qui sont le plus souvent assez cloisonnées. Il faut voir dans ces échanges complémentarité et efficacité de l'action philanthropique, chaque professionnel intervenant à un stade différent pour le compte d'un client, particulier ou institution.

Le format de la manifestation est le suivant : dans la matinée, une présentation d'une étude réalisée par la *Junior Consulting* de Science Po Paris, sur la rénovation de l'intérêt général en France. Cette étude approfondie comprend notamment un volet sur l'évolution de la notion d'intérêt général, une deuxième partie sur les notions équivalentes ou voisines à l'étranger, notamment en Finlande, au Brésil, Singapour, et pour finir une partie consacrée aux propositions pour définir l'intérêt général et favoriser l'engagement des citoyens.

L'après-midi sera consacrée à des ateliers thématiques, où les aspects juridiques et fis-

caux de la philanthropie seront abordés par des professionnels, ainsi que le statut de fondation européenne.

Enfin, la plénière de clôture de la journée, ouverte au plus large public, verra s'exprimer notamment Monsieur Martin Hirsch et Monsieur Daniel Cohen.

2 Quelles formes juridiques de la philanthropie mériteraient, selon vous, d'être développées aujourd'hui en France ?

On s'aperçoit que certains outils juridiques et fiscaux ayant un intérêt patrimonial et fiscal pour le donateur sont sous-utilisés. Cette constatation à l'Institut Pasteur est aussi faite par la plupart des institutions de forme comparable. Il s'agit des donations posthumes - dites de l'article 788 III du CGI - pour lesquelles il faut agir très rapidement, le délai pour les réaliser étant de six mois. Il convient donc de planifier et d'anticiper la donation avec son notaire dès l'ouverture de la succession. Il s'agit également de la donation temporaire d'usufruit, cette dernière offrant de réels avantages fiscaux au titre de l'ISF au donateur, sans se démunir, et aussi de la technique du legs net de frais et droits qui permet de gratifier une institution sans pour autant désavantager ses héritiers, dans certaines conditions.

Les notaires sont les premiers concernés parce qu'ils sont les conseillers incontournables en la matière, et leur participation est nécessaire. Le « tiers secteur » est pour eux

générateur d'activité innovante. Certaines études mettent d'ailleurs sur pied un service de gestion de patrimoine tourné vers la philanthropie, c'est une part d'activité qui n'est pas négligeable.

3 En matière de philanthropie, quels messages les notaires pourraient-ils utilement faire passer à leur clientèle, selon vous ?

Le thème des assises cette année vise à faire émerger des propositions pour une participation plus libre de la société civile et pour engager les réformes publiques pour financer des programmes d'aide, de toute nature. Une rénovation juridique et fiscale doit aussi être encouragée pour stabiliser les dispositifs mis en place. Les notaires sont au cœur des problématiques de transmission de patrimoine, ils peuvent jouer un rôle dans le développement de l'aide financière aux organismes sans but lucratif et être porteurs de valeur de solidarité et de partage.

Cet engagement existe déjà sous certaines formes, on peut rappeler que le CSN a signé une charte avec France Générosité pour justement encourager la générosité. C'est ainsi qu'une première conférence sur le thème « Faire de son idéal son héritier » a déjà été donnée.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LARÉE

Fiducie philanthropique

Le 18 novembre 2010, l'Institut Pasteur a créé le *Think Tank* Fiducie philanthropique, le premier cercle de réflexion transversal entièrement dédié à ce sujet, et la plateforme internet <http://think-tank.fiduciephilanthropique.fr/> afin de renforcer sa démarche d'accompagnement structurel de la fiducie philanthropique et de soutenir la continuité des Assises. Il rend régulièrement des avis en vue d'apporter un éclairage sur les problématiques liées à la gestion de patrimoine à but philanthropique.